



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

**Le Président de l'Université d'Artois,**

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L 612-3, L 613-5, L 712-2 ; D 612-1 et suivants ; D 613-38 à D 613-49,

Vu l'article 17 de l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence,

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

**ARRETE**

**Article 1** - Sont nommés membres de la commission d'examens des vœux pour l'entrée en 1<sup>ère</sup> année de Licence Lettres, Arts du spectacle et Lettres-Histoire-Droit pour l'année universitaire 2023-2024 :

**Présidente**

Brigitte BUFFARD-MORET, PU

**Vice-présidente** (le cas échéant)

Evelyne THOIZET, PU

**Membres**

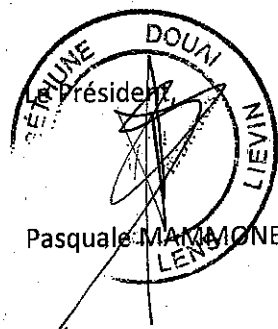
Marianne CLOSSON, MCF

Marie GARRE-NICOARA, MCF

Martine LAVAUD, PU

**Article 2** - La Directrice Générale des Services de l'Université d'Artois est chargée de l'application des présentes dispositions.

Fait à Arras, le 14 décembre 2022



**SERVICES CENTRAUX**

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX  
Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37  
www.univ-artois.fr